

■ **Samedi 13 juillet Bal de la Fête Nationale**
 Square Jalabert
 19h30 Paëlla, Adulte : 13€ ; enfant -8ans : 8€ ; -4 ans : gratuit, Inscriptions en mairie
 22h animation musicale avec VAL ORCHESTRA (entrée libre)

■ **Vendredi 19 juillet « Les Vendredis du Lavoir »**
 Avec SAX DE NUIT et Robert PIANA
 Théâtre de Verdure à 21h—petite restauration/buvette
 Rens. : syndicat d'initiative : 04 94 78 59 84

■ **Vendredi 2 août « Vendredi aux Allées »**
 Grande soirée paëlla et bal avec SAX DE NUIT
 Sur inscriptions au 04 94 78 59 84 (syndicat d'initiative)

■ **Samedi 3 Août FETE DE LA ST-ETIENNE**
 ■ 11- 12h Inscriptions au concours de pêche réservées aux enfants de 8 à 12 ans
 ■ 14h CONCOURS PETANQUE 3x3 200€ + FDP
 ■ 14h30 La Société de Pêche de Bras organise un CONCOURS DE PECHE le long du ruisseau longeant le stade
 ■ 16h Remise des Prix du concours de pêche
 ■ 20h CONCOURS PETANQUE 2X2 MIXTE 120€ + FDP
 ■ 21h 30 SOIREE DANSANTE

■ **Dimanche 4 Août PROCESSION SAINT ETIENNE**
 ■ 06h30 (Départ de la Place Sadi Carnot avec les Bravadeurs et la Musique d'Auriol)
 ■ 11h VIN D'HONNEUR à la Mairie Offert à la population par les Amis de la Saint-Etienne et la Municipalité
 ■ 14h CONCOURS PETANQUE 2X2 120€ + FDP
 ■ 20h CONCOURS PETANQUE 3X3 MIXTE 150€ + FDP
 ■ 21h30 SOIREE DISCOTHEQUE

■ **Lundi 5 Août concentration CYCLOTOURISTES**
 ■ 7h30 Départ devant la mairie
 ■ 14h CONCOURS PETANQUE 2X2 120€ + FDP
 ■ 15h GRAND PRIX CYCLISTE DE BRAS
 ■ 18h Remise des Prix de la course cycliste devant la mairie
 ■ 19h Apéritif concert avec Emile PELLEGRINO
 ■ 21h15 Spectacle CABARET DE PARIS
 ■ 22h15 BAL MUSSETTE avec Emile PELLEGRINO

■ **Mardi 7 Août AIOLI MONSTRE**
 ■ 13h Place des Allées. Vin d'honneur offert par la municipalité aux participants de l'aioli (14€ - 8€ enfants -12 ans. Réservation Bar des Sports - Apportez vos couverts).
 ■ 15h CONCOURS PETANQUE
 ■ 21h GRANDE MACARONADE Daube + pâtes (14€ - 8€ enfants -12 ans. Réservation Bar des Sports - Apportez vos couverts, verres + assiettes). Attention Places limitées !
 ■ 21h30 GRANDE SOIREE DANSANTE

■ **Vendredi 16 août**
 Les Vendredis du Lavoir
 Avec MELODIA
 Théâtre de Verdure à 21h—petite restauration/buvette
 Rens. : syndicat d'initiative : 04 94 78 59 84

■ **Dimanche 8 septembre FORUM DES ASSOCIATIONS**
 Venez découvrir toutes les activités culturelles et sportives du village...

PERMANENCE DES ÉLUS

Vous pouvez nous rencontrer sur rendez-vous, nous contacter par téléphone au : 04 94 37 23 40, nous écrire directement par Email aux adresses suivantes :

■ **Travaux** : Jacques TORNATO, jtornato@mairie-bras.fr,

■ **Petite Enfance** : Sylvie BERNARD

■ **Affaires Scolaires** : Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr, Virginie BIGOU

■ **Jeunesse et Sports** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr, Stéphane CROUZIL, Yan DEFONTAINE

■ **Action Sociale** : Dominique DE PUYDT, ddepuoydt@mairie-bras.fr, Doris ESCHBACH, Sylvie BERNARD

■ **Economie & Emploi - Communication** : Jean-Louis ALAUX, jlalaux@mairie-bras.fr, Paul EZ ZAHER, Frédéric GUARCH-FERRER, fguarchferrer@mairie-bras.fr

■ **Culture, Fêtes & Cérémonies** : Jacques TORNATO, jtornato@mairie-bras.fr

■ **Environnement** : Guillaume LAURENT

■ **Finances** : Franck PERO, fpero@mairie-bras.fr

■ **Urbanisme** : urbanisme@mairie-bras.fr



NUMÉROS SERVICES MUNICIPAUX

■ **MAIRIE** 04 94 37 23 40

Lundi au vendredi de 8h à 12h
 Mardi et jeudi de 8h à 12h et de 15h à 18h, samedi de 9h à 12h

■ **POLICE** 06 14 43 19 66

GAUTHIER Pascal 06 14 43 08 47
 CHARLET Elen

■ **CCAS** 04 94 37 23 41

Lundi de 9h30 à 11h30

■ **POSTE** 04 94 69 94 15

Lundi au samedi de 9h00 à 12h00
 (sauf jours fériés)

■ **DECHETTERIE** 04 98 05 20 10

et encombrants

Ouverte tous les jours sauf mardi, dimanche et jours fériés.

Horaires d'hiver (nov à fév): 8h00-12h00 et 13h30-17h30

Horaires d'été (mars à oct): 7h45-12h00 et 13h30-18h00

Enlèvement des encombrants :

Tous les lundis sur RDV auprès de la mairie.

■ **MEDIATHEQUE MUNICIPALE** 04 94 37 23 47

Mardi au vendredi : 15h30 à 18h00

Samedi : 9h00 à 12h30 (sauf jours fériés)

■ **SYNDICAT D'INITIATIVE** 04 94 78 59 84

Documentation en mairie (voir horaire mairie ci-dessus).

■ **ECOLE** 04 98 05 12 99

maternelle et primaire

(inscription en mairie)

■ **GARDERIE** 06 18 35 17 30

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

7h30 à 8h40 et 16h30 à 18h30

■ **CENTRE AERE** 06 18 35 17 30

Mercredi de 8h30 à 17h30

Vacances 8h à 18h (sauf vacances de Noël)

Renseignements et inscriptions en mairie

■ **CRECHE** 06 21 14 38 89

Lundi, mardi, mercredi

8h00 à 17h00 (enfants de 3 mois à 6 ans)

NUMÉROS D'URGENCE

■ **SAMU** 15

■ **POMPIERS** 18

■ **GENDARMERIE** 04 94 78 00 12

LA PHOTO DU MOIS



Une journée « Jeux pour tous » qui a enchanté petits et grands.

Fête des voisins

Un vrai succès pour cette première année



La commune de Bras s'est associée cette année pour la première fois à cet événement national. Cela s'est traduit par des opérations de communications et distributions d'affiches, mais surtout par la mise à disposition de lieux publics et matériels de la communes aux différents organisateurs des nombreux repas de rue qui ont eu lieu dans la soirée du 31 mai.

Le beau temps que nous attendions depuis si longtemps étant de la partie, ces rencontres ont pu se prolonger tard dans la soirée ■



Fête du printemps

Et « Printemps des Arts »



Ce 4 mai en fin de journée avait lieu le vernissage de cette exposition artistique (peintures, sculptures, céramiques...) Rendez-vous annuel de tous les artistes de Bras de 7 à 77 ans, cette édition a attiré de nombreux visiteurs ■



Lutte contre le feu

L'obligation légale de débroussaillage



Le feu de forêt est une préoccupation omniprésente dans la région Méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu à notre patrimoine, le Code Forestier prévoit le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé. C'est une obligation légale depuis la loi du 09 juillet 2001. Le débroussaillage a pour objectif de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux (Article L 321-5-3 du Code Forestier).

C'est le Plan Local d'Urbanisme qui conditionne la surface à débroussailler. En zone urbaine (U), le débroussaillage doit être réalisé sur la totalité du terrain ou servant d'assiette à des lotissements. Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrains en nature de bois, forêts, landes,

maquis, garrigue, plantations ou reboisements (Article 322-3 du Code Forestier). Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé comprennent :

1. l'éloignement des cimes des arbres de 3 m de toute construction, de 3 m entre elles,
2. la coupe des arbres morts, des branches mortes
3. la suppression des arbustes sous les arbres
4. l'élagage des arbres sur une hauteur de 2,5 m pour les sujets de plus de 4m, sur les 2/3 de leur hauteur pour les autres
5. la coupe rase de la végétation herbacée, ligneuse basse,
6. le ratissage dans la zone des 20 m autour des constructions, installations, de la litière, des feuilles mortes
7. l'élimination des végétaux coupés.

Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de propriété. Il se fait aux abords de construction sur un rayon de 50 mètres et de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 mètres. Lorsque le périmètre à débroussailler s'étend au-delà des limites d'une proprié-



té, le propriétaire en question doit aviser le voisin de l'obligation faite par la loi, lui préciser la nature des travaux et lui demander l'autorisation d'y procéder.

Si cette obligation légale de débroussaillage n'est pas effectuée, des actions répressives sont prévues. En effet c'est une contravention de 5ème classe qui peut aller jusqu'à 1500 euros d'amende. De plus il faut savoir qu'en cas d'incendie, si le débroussaillage ou le maintien en état débroussaillé n'a pas été effectué, les assurances ne fonctionnent pas. Afin d'éviter que cela n'arrive, il est nécessaire que ces démarches puissent être faites de la part des propriétaires. Pour plus de renseignement, prendre contact avec la Police Municipale. ■

Plantation Forest Avenir



Suivi et résultats...

Vous vous rappelez de cette petite boîte ?



Les experts avaient déclaré qu'il ne serait pas possible de reboiser la colline du Défens après l'incendie survenu quelques années auparavant...

En mai 2010 Madame le maire recevait Pieter Hoff, inventeur du système GROA-SIS. L'inventeur du système nous avait présenté son produit ainsi que son mode de fonctionnement innovant : Le système favorise la croissance de semences ou de jeunes pousses d'arbres dans les situations les plus difficiles (de terrain) en les mettant dans les conditions idéales d'implantation naturelle. Réserve d'eau intelligente, elle capte l'eau de l'air par condensation et la pluie. La condensation est provoquée par stimulation artificielle et l'eau est captée par des capacités physiques, sans utilisation d'énergie.

Lors de cette importante réunion, Alain Pellitero de l'ONF avait présenté le projet de restauration forestière sur terrain incendié de la colline du Défens.

Les agents des services techniques de la commune ont été fortement sollicités pour le reboisement de la colline, avec plus de 700 trous à forer et près de 500 arbres à planter. Dans les mois très chaud qui ont suivi, ils ont surveillé et alimenté en eau les « Waterbox ».

Aujourd'hui, alors que toutes les boîtes ont été retirées, on constate de très bons



résultat ! Si vous partez en randonnée à pied sur la piste de la DFCL, les principes de l'opération sont expliqués sur des panneaux

Circulation et Stationnements

3 parkings en plus, 1 place de village gagnée !

Devant la salle des fêtes, le marquage des parkings est terminé. Il permet une meilleure sécurisation des piétons en séparant clairement les voies de circulations, stationnements et zones protégées.



Les travaux rue Octave Gérard se terminent. Ils ont permis de gagner 12 places sur le stationnement de cette zone tout en créant de vrais trottoirs pour les poussettes, les plus âgés et pour nous tous.

Dans le précédent journal, nous avions évoqué le lancement des travaux Place Sadi Carnot pour redonner enfin à notre village sa place principale. De fausses informations et de vrais craintes nous amènent à rappeler certains points.

« ...ce nombre de places sera nettement inférieur à ce que connaissait notre village précédemment ! ».

Autrefois lorsqu'il existait plusieurs commerces autour de la place Sadi Carnot, on constate qu'il n'y avait tout simplement AUCUNE place de stationnement, la place Sadi Carnot était « La Place du Village ». Si l'on observe plus récemment la composition du stationnement sur le « parking » de la Place Sadi Carnot, et cela a constitué la 1ère étape de notre travail en 2009 avec l'étude circulation, on constate que ce stationnement était résidentiel à plus de 90% que donc n'apportant rien aux commerces et constituant ainsi une appropriation du domaine public par quelques personnes. Cependant, l'étude de circulation ayant démontré un manque chronique de place de stationnement résidentiel sur tout le centre village, manque qui va bien au-delà des 15 places qui peuvent exister sur la place Sadi Carnot, nous avons lancé un vaste plan de création de parkings qui a



précédé le projet de la place. Le nombre total de place de ces parkings dépasse largement ce chiffre.

« De plus, ce manque d'emplacements aura vraisemblablement une incidence importante sur la circulation dans le centre... »

Il est certain que ces aménagements auront une incidence sur la circulation, non en terme de débit mais de vitesse. L'ensemble du périmètre du projet FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) dont les places Sadi Carnot et 14 juillet sont l'épicentre est traité pour que les automobilistes comprennent bien qu'ils entrent sur une zone piétonne alors qu'aujourd'hui ce sont les piétons qui traversent une route ! En terme de stationnement sauvage, cela n'aura aucun impact : le stationnement sauvage a pour cause l'incivisme et pour solution la surveillance et la sanction policière que nous avons renforcée et allons continuer à renforcer.

« L'initiateur de ce projet s'est-il seulement posé la question de savoir quel serait l'impact sur le chiffre d'affaire des commerçants ? »

Le chiffre d'affaire des commerçants et la désertification du centre village auxquels s'ajoute une désertification des lieux publics par les habitants de notre commune qui comptera pourtant bientôt 3.000 habitants sont les raisons pour lesquelles a été élaboré le projet FISAC. Toutes les conditions pour une dégradation de l'offre commerciale ont été réunies ces dernières décennies dans le centre de notre village pour aboutir à la situation actuelle : circulation

et vitesse des véhicules non maîtrisée et dangereuse pour les piétons, infrastructures de circulation pour les piétons dégradées ou inexistantes, stationnement anarchique, espaces publics transformés en parkings résidentiels... Les mêmes causes produisant les mêmes effets, Bras n'a pas échappé plus que les autres centres villes et centre villages à l'époque « tout voiture » pour aboutir à une disparition lente mais certaine de nombreux commerces.

Ce projet que nous portons depuis 2008 va enfin permettre de rattraper notre retard et redonner à notre village une respiration un cadre de vie et des potentialités nouvelles pour le commerce.

Encore une fois, la pertinence économique du projet qui a bénéficié du FISAC a été validé par les représentants de l'état, par la chambre de commerce et d'industrie et ce à un moment où toutes les raisons sont bonnes pour limiter les subventions.

« ...ce projet pharaonique... ».

Le coût de ce projet est de 620.000 €, ce qui au regard de l'enjeu de redonner une vraie « Place de village », unique espace public qui ne donne pas directement sur les routes qui traversent notre village, est très loin d'être pharaonique. Mais de par son caractère structurant pour le commerce, nous avons obtenu des deux programmes d'aides « PAS » (Plan d'Aménagement Solidaire) lancé par la région et « FISAC » lancé par l'Etat, près de 493 000€ de subventions uniquement sur ces deux programmes.

Le coût final est donc de 127.000 € ■ ■ ■



Cette année, une association a vu le jour à Bras : « De l'Âme ... au Corps », un nom qui, nous l'espérons, vous enchantera corps et âme ...

Nous souhaitons créer un espace et prendre du temps pour établir ou rétablir un lien entre notre âme et notre corps, pour être bien avec nous-même, pour dissiper les tensions, évacuer les toxines, stimuler et libérer notre qi, l'Energie de Vie qui circule en chacun d'entre nous, et que le stress, la multitude de « choses à faire » dans notre quotidien nous font oublier. Nous vous proposerons tout au long de l'année des stages ponctuels d'une ou deux journées ainsi que des ateliers hebdomadaires d'une heure trente pour aller à la rencontre de soi à travers nos sensations, en nous appuyant sur l'apprentissage de pratiques issues de différentes traditions alliant relaxations, méditations et pratiques corporelles.

Nous serons également un lieu d'échanges et de partages où chacun aura sa place !

Dans un premier temps, nous vous proposons de venir nous rejoindre cet été, les 13 et 14 juillet prochain, pour un stage de deux jours alliant méditation, yoga, qi gong et sons harmoniques, une invitation à l'épanouissement et à l'harmonisation des différents plans de notre être. Ce stage sera animé par Marc Scialom (www.pleineconscienceintegrative.com).

Il reste encore quelques places, venez nous rejoindre !

Dès la rentrée, nous nous retrouverons à la salle des fêtes de Bras les lundis de 14h à 15h30, pour les ateliers du Tao, un rendez-vous hebdomadaire pour laisser émerger notre énergie et lui permettre de circuler avec fluidité, vigueur et harmonie ... un temps de rencontre et de compréhension profonde de nous-même ...

Ces ateliers sont accessibles à toute personne et ne nécessitent aucune compétence préalable.

Pour en savoir plus, contactez-nous !

Marie Adinarayanin 06 85 81 71 20

Bernadette Mouton 06 32 16 13 71

delaide-aucorps@wanadoo.fr



NAISSANCES

■ CAIRE Pierre Johann Beranger né le 8 avril à Brignoles de CAIRE Vincent et BERANGER Alexia ■ DENEUX Clément Valentin né le 10 avril à Brignoles de DENEUX Julien et de PAILLET Louise ■ ALQUIER RAZES Melissande née le 2 mai à Brignoles de ALQUIER Mathieu et de RAZES Bénédicte

MARIAGES

■ FERTRAY Stéphane, Christian, Jean-Pierre et JAKUBOWSKI Delphine, Sandrine le 15 juin

DÉCÈS

■ CASTELLAN Marthe, Marcelle, Geneviève le 9 mai ■ NARDINI Marcel, Henri, Jean le 21 mai ■ DAYRIES Elisabeth, Marie, Catherine le 28 mai



ÉDITO

Mme le Maire

Dans le contexte politique délétère dans lequel est actuellement plongé notre pays et parfois même notre village, alors même qu'une crise sans précédent touche chaque jour un peu plus nos entreprises et nos familles, j'ai une pensée pour le regretté Stéphane HESSEL* et je vous restitue j'espère le plus fidèlement possible ses propos entendus peu de temps avant sa mort alors qu'il était interviewé devant un parterre de jeunes étudiants. Le journaliste lui demande à la fin de la conférence « Si vous aviez un conseil à donner à tous ces jeunes dans le contexte que nous connaissons, quel serait-il ? » La réponse a été claire et immédiate : « ENGAGEZ VOUS ! Engagez-vous dans la politique, rentrez dans les partis, dans les associations, battez-vous ! » Cette phrase s'adresse avant tout aux jeunes, elle s'adresse également à nous.

Merci pour votre attention et votre confiance.

Angélique FROMION

*Stéphane HESSEL (né le 20 octobre 1917 à Berlin, mort le 27 février 2013 à Paris) est un diplomate, ambassadeur, résistant, écrivain et militant politique français. Son essai « Indignez-vous », traduit dans le monde entier, se termine par cette phrase : « Créer c'est résister, Résister c'est Créer »

Qu'on se le dise !

BRÈVES

■ Bienvenue à

PARDO ELEC'83 Electricité générale
jc.pardo@orange.fr
06 06 80 75 40

■ Du nouveau à l'accueil de loisirs de Bras:

Organisation d'un séjour au Centre de Loisirs du Lautaret à Saint-Vincent Les Forts (Alpes de Haute Provence) du 7 août au 9 août 2013 pour les 9/12 ans

Activités proposées :

- Descente à pieds au lac, 1/2h de marche par sentiers : plage aménagée, baignade, ...

- Organisation de tournois : ping-pong, foot, volley, ...

- Activité détente : mur d'escalade, trampoline, slack line, piscine, ...

- Activité pédagogique : visite de St Vincent de Forts, possibilité d'assister aux départs de parapentes qui se font depuis ce village

Renseignements et inscriptions au 06 18 35 17 30 (Places limitées).

Règlement en mairie participation supplémentaire en fonction du quotient familial (prix du séjour entre 15 € et 60 € par enfant + journées CLSH)



■ UNE IDÉE D'ENFANT

Trois enfants, Gaspard C. (CE2), Cédric C. (CE1) et Anaïs R. (CE2) ont eu l'idée de créer le journal de l'école, projet qui a été accepté par M. CARLES, directeur de l'école. Tout journaliste en herbe est le bienvenu.

■ Opération tranquillité vacances

Si vous vous absentez pendant les vacances scolaires, la police municipale peut, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous.

Pascal GAUTHIER : 06 14 43 19 66

Elen CHARLET : 06 14 43 08 47

Email : police@mairie-bras.fr

« Le Journal de Bras », journal municipal trimestriel n° 18
édité par le village de Bras, Directeur de la publication : Jean-Louis Alaux,
Rédactrice en chef : Angélique Fromion
Imprimeur : INAPOLEGRAPHIQUE, 13400 Aubagne